



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 2 mai 2016, à 20 h, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, situé au 10, rue du Saint-Rosaire.

Sont présents

Monsieur	Gilles Couture, maire
Mesdames	Manon Belzile, conseillère Marie-Hélène Caron, conseillère
Messieurs	Claude Boucher, conseiller Marco Morin, conseiller Bertrand Thériault, conseiller

Est absente Madame Mélanie Leblond, conseillère

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont aussi présents : Monsieur Denis Santerre, directeur des travaux publics et madame Sylvie Samson, directrice générale

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La séance débute par un mot de bienvenue de monsieur Gilles Couture, maire. Madame Sylvie Samson directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2016-05-131

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel et que l'item **Affaires nouvelles** demeure ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 avril 2016
 - 3.2 Rapport des comités
 - 3.3 Présentation des documents et lettres adressées au Conseil municipal
 - 3.4 Comptes
 - 3.5 État comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2016
 - 3.6 Adoption du règlement numéro 445-16 modifiant le règlement numéro 385-09 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1
 - 3.7 Centralisation des analyses biomédicales
 - 3.8 Adhésion à la Coalition Urgence Rurale - Année 2016
 - 3.9 Adhésion à l'Association Forestière bas-laurentienne
4. Sécurité publique, réseau routier et hygiène du milieu
 - 4.1 Rapport du directeur des travaux publics et autorisation de dépenses
 - 4.2 Appropriation de surplus non affecté - Travaux de voirie sur le chemin Taché Ouest et sur la rue Bérubé
 - 4.3 Soumissions - Machinerie et matériel de sablière
 - 4.4 Demande de versement d'aide financière - Chemins privés du lac de la Grande-Fourche
 - 4.5 Mandat à une firme d'avocats pour l'appel d'offres sur la location de machinerie et le matériel de sablière
 - 4.6 Conversion du rapport d'inspection des conduites d'égout - Plan d'intervention
 - 4.7 Vente de bacs usagés de 1100 litres
5. Aménagement, urbanisme et développement
 - 5.1 Demande de dérogation mineure de madame Yvette Goulet et de monsieur Donald Chouinard pour l'implantation d'un garage dans la marge latérale - 241, chemin des Hiboux
 - 5.2 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire Agricole du Québec - Construction d'un chemin de contournement



6. Loisirs et Culture
 - 6.1 Rapport du technicien d'intervention en loisirs et autorisation de dépenses
 - 6.2 Tarification des terrains sportifs
 - 6.3 Demande de gratuité pour des cours de mini-tennis
 - 6.4 Demande de gratuité de la salle Desjardins - Cours de chasse
7. Ressources humaines, formation et rencontres
 - 7.1 Engagement d'un technicien en environnement - Vidange des fosses septiques
 - 7.2 Rémunération pour la préposée aux services d'aqueduc et d'égouts
 - 7.3 Webinaire MMQ - Gestion des risques des sports de balle
 - 7.4 Rencontres
8. Affaires nouvelles
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2016-05-132

3.1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 25 AVRIL 2016**

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 avril 2016 à 19 h 30 soit adopté en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.2. **RAPPORT DES COMITÉS**

Les membres du Conseil municipal nous donnent un compte rendu des rencontres et activités qui se sont tenues dans leurs champs d'intervention respectifs.

3.3. **PRÉSENTATION DES DOCUMENTS ET LETTRES ADRESSÉES AU CONSEIL MUNICIPAL**

3.3.1 Dépôt du rapport de l'auditeur indépendant relatif aux états financiers 2015 de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup.

3.3.2 Correspondance du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports nous informant qu'une aide financière de 197 845 \$ nous est accordée dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

3.3.3 Reçu divers règlements de la MRC de Rivière-du-Loup concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil de la MRC (règlements 210-16 et 211-16), et la désignation d'équipements ayant un caractère supralocal (règlement 212-16 et 213-16).

3.3.4 Le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles nous informe des nouvelles lignes directrices provinciales relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins de villégiatures privées, de résidence principale et d'autres fins personnelles qui ont été établies en février 2016. Le secteur du lac Saint-François fait partie des terres pour lesquelles les critères établis dans ces lignes directrices ne leur permettent plus d'autoriser la vente de lots pour ce type d'usage. Cette correspondance nous fut transmise par le Ministère suite à notre résolution 2016-04-103 adoptée le 4 avril 2016 et demandant de prioriser la vente de terrains dans le secteur du chemin des Érables puisque la Municipalité a effectué des travaux de construction d'un chemin et d'une ligne électrique aérienne.



- 3.3.5 Reçu une correspondance transmise par le député et ministre Jean D'Amour au préfet de la MRC de RDL concernant le dossier de l'autoroute Claude-Bécharde et des propos du préfet sur les ondes de la radio CIEL-FM.

2016-05-133

3.4. COMPTES

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses incompressibles ainsi que des dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil) et dont le paiement a été effectué durant le mois d'avril 2016, pour un total de 85 757,19 \$, tel qu'inscrit au registre des déboursés dont chaque membre du conseil a reçu copie;

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses autorisées durant le mois d'avril 2016 par les personnes mandatées en vertu des règlements 368-07 et 438-15 et dont chaque membre du conseil a reçu copie, soit:

	<u>Total</u>
a) Dépenses d'administration et autres départements :	43.00 \$
b) Dépenses de transport et d'hygiène du milieu :	1 544.79 \$

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des factures à payer dont le total est de 82 595,25 \$ tels qu'inscrits au registre des achats du 30 avril 2016, et dont chaque membre du conseil a reçu copie;

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

D'accepter le paiement des comptes incompressibles ci-haut mentionnés et d'autoriser le paiement des factures d'achats inscrites au registre des achats du 30 avril 2016 au montant de 82 595,25 \$, incluant les dépenses autorisées durant le mois en vertu des règlements 368-07 et 438-15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.5. ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2016

Chaque membre du Conseil municipal a reçu une copie du document présentant les états comparatifs des activités financières à des fins fiscales et des activités d'investissements à des fins fiscales, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2016.

2016-05-134

3.6. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 445-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 385-09 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

ATTENDU que l'Entente 2007-2013 sur un partenariat fiscal et financier avec les municipalités a prévu l'instauration d'une taxe municipale afin que tous les clients d'un service téléphonique soient tenus de contribuer au financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU qu'à la suite de l'adoption de dispositions législatives, soit les articles 244.68 à 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale, d'un règlement gouvernemental et de règlements municipaux, cette taxe est entrées en vigueur le 1^{er} décembre 2009;

ATTENDU que le montant de cette taxe a alors été fixé à 0,40 \$ par mois par numéro de téléphone ou par ligne d'accès de départ;



ATTENDU que l'accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, signé le 29 septembre 2015, prévoit à son article 4.1 que le montant de la taxe sera ajusté selon l'inflation, avec effet à compter du 1^{er} août 2016;

ATTENDU l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale, édicte, lorsque le gouvernement apporte une modification à son règlement, l'obligation qui est faite à toute municipalité locale d'adopter et de transmettre au ministre, avant l'expiration du délai qu'il fixe, un règlement décrétant les modifications nécessaires à la mise en conformité de son règlement à celui du règlement pris par le gouvernement;

ATTENDU qu'il est également prévu que l'adoption de ce règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Le conseil décrète ce qui suit :

Article 1 : L'article 2 du règlement numéro 385-09 est remplacé par le suivant :

Article 2 : À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Article 2 : Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-05-135

3.7. CENTRALISATION DES ANALYSES BIOMÉDICALES

ATTENDU que le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSS) analyse actuellement la possibilité de centraliser à un seul endroit, en l'occurrence Rimouski, les analyses biomédicales requises pour les soins à dispenser aux patients par les centres hospitaliers de la région;

ATTENDU que le transfert de ces analyses à Rimouski pourrait avoir pour effet d'occasionner des délais dans le début des traitements requis aux patients du centre hospitalier régional du Grand-Portage (CHRGP) et sa clientèle externe;

ATTENDU qu'un tel projet se traduirait par une perte d'expertise au CHRGP et qu'il affaiblirait ainsi cet établissement comme pôle régional en matière de santé;

ATTENDU que ce projet occasionnerait une perte de services de proximité;

ATTENDU qu'une telle centralisation de ces analyses se traduirait à moyen terme par une perte potentielle de 35 emplois bien rémunérés au CHRGP;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Que ce conseil exprime au CISSS du Bas-Saint-Laurent son désaccord avec le projet de centralisation à un seul endroit des analyses biomédicales et lui demande de maintenir le statu quo, afin de maintenir l'ensemble des activités d'analyses biomédicales actuelles au Centre hospitalier régional du Grand-Portage de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2016-05-136

3.8. ADHÉSION À LA COALITION URGENCE RURALE - ANNÉE 2016

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup adhère à la Coalition Urgence Rurale pour l'année 2016 dont le cout est de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-05-137

3.9. ADHÉSION À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

De renouveler notre adhésion à l'Association forestière bas-laurentienne pour le cout de 65 \$ taxes incluses. L'adhésion annuelle est valide du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE, RÉSEAU ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2016-05-138

4.1. RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

D'autoriser la dépense ci-après décrite :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2016	Solde disponible
1	02 22000 528	Ent. & rép. Bornes fontaine	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
2	02 32000 322	Fret et messagerie	150 \$	150 \$	150 \$
3	02 32000 515	Loc. équip. Véhicules été	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
4	02 32000 516	Loc. Temps d'ondes-été	1 400 \$	1 400 \$	1 319,62 \$
5	02 32000 517	Lignage des rues	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
6	02 32000 519	Fauchage & débrous, long des routes	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
7	02 32000 521	Ent. chemin & trottoir, voirie	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
8	02 32000 522	Ent. rép. Garage été	5 900 \$	5 900 \$	4 033,06 \$
9	02 32000 525	Ent. rép. Véhicules été	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$
10	02 32000 631	Essence, graisse, huile, été	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
11	02 32000 635	Produits chimiques (calcium)	16 000 \$	16 000 \$	16 000 \$
12	02 32000 643	Outils, été	500 \$	500 \$	500 \$
13	02 32000 649	Pièces, accessoires, été	600 \$	600 \$	600 \$
14	02 32000 650	Vêtement, chaussures, été	400 \$	400 \$	400 \$



15	02 32000 661	Articles de nettoyage, été	400 \$	400 \$	400 \$
16	02 32000 662	Nettoyer vêtements Garage été	400 \$	400 \$	400 \$
17	02 32000 670	Fournitures de bureau, été	200 \$	200 \$	200 \$
18	02 35500 649	Plaques de rue, signalisation	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$
19	02 41200 670	Four. de bureau, pur, eau	525 \$	525 \$	525 \$
20	02 45110 689	Achat 2 bacs à ordures usager M. Sébastien Thériault	200 \$	3 300 \$	0 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-05-139

4.2. APPROPRIATION DE SURPLUS NON AFFECTÉ - TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE CHEMIN TACHÉ OUEST ET SUR LA RUE BÉRUBÉ

Il est proposé par M. Claude Boucher appuyé par Mme Marie-Hélène Caron et résolu

D'approprier un montant de 13 000 \$ du surplus non affecté (59.11000.000) pour le budget 2016 afin de permettre la réalisation des travaux d'égouts pluviaux sur la rue Bérubé (3 000 \$) et des accotements sur le chemin Taché Ouest (10 000 \$).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-05-140

4.3. SOUSSIONS - MACHINERIE ET MATÉRIEL DE SABLIERE

ATTENDU que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées à trois (3) entreprises (*Excavation Dany Ouellet, Succession Jean-Pierre Ouellet et Transport Saindon*) pour la fourniture de machinerie et de matériel de sablière pour la réalisation de différents travaux tels que drainage, réparation de chemins, etc.

ATTENDU que pour la fourniture de matériel de sablière, nous avons reçu deux (2) soumissions, soit une présentée par **Les Boisés Grande Fourche Inc.** et une autre par **Transport Saindon**;

ATTENDU que pour la fourniture de machinerie, nous avons reçu trois (3) soumissions, soit deux (2) pour les pelles mécaniques (**Excavation Dany Ouellet et Les Boisés Grande Fourche Inc.**) et trois (3) pour la fourniture de camions (**Excavation Dany Ouellet, Les Boisés Grande Fourche Inc. et Transport Saindon**);

ATTENDU que suite à la vérification des soumissions reçues par la directrice générale, elles sont toutes considérées comme non conformes pour les raisons suivantes :

- aucune d'elles ne contenait la résolution du conseil d'administration de l'entreprise autorisant la signature des documents de soumission ou un document d'autorisation de signature valide émanant des associés, dans le cas d'une société, si le soumissionnaire n'est pas une personne physique engageant sa propre responsabilité contractuelle;
- l'une d'entre elle ne contenait pas "l'attestation fiscale de Revenu Québec".

ATTENDU que les documents manquants étaient exigés dans le document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron appuyé par Mme Manon Belzile et résolu



De refuser toutes les soumissions reçues puisqu'elles ne sont pas conformes aux exigences demandées dans l'appel d'offres. La Municipalité retournera en appel d'offres pour la fourniture de matériel de sablière ainsi que pour la location d'équipements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-05-141

4.4. **DEMANDE DE VERSEMENT D'AIDE FINANCIÈRE - CHEMINS PRIVÉS DU LAC DE LA GRANDE-FOURCHE**

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de payer un montant total de 9 120 \$ à l'Association des riverains du lac-De-La-Grande-Fourche pour l'entretien des chemins privés pour l'année 2016, et ce, selon la politique présentement en vigueur. Un premier versement de 4 500 \$ leur sera versé dans les prochains jours. Pour le solde, il leur sera versé selon les besoins et les pièces justificatives présentées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-05-142

4.5. **MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS POUR L'APPEL D'OFFRES SUR LA LOCATION DE MACHINERIE ET LE MATÉRIEL DE SABLÈRE**

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'autoriser la directrice générale à mandater notre firme d'avocats, si nécessaire, pour nous conseiller sur nos appels d'offres pour la location de machinerie et le matériel de sablière. L'estimation pour ce mandat est de 1 500 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-05-143

4.6. **CONVERSION DU RAPPORT D'INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUT - PLAN D'INTERVENTION**

ATTENDU que dans le cadre du Plan d'intervention, nous devons procéder à l'inspection de nos conduites d'égout sanitaire qui auront plus de 50 ans au cours des dix (10) prochaines années;

ATTENDU que nous possédons 6265 m.l. de conduites d'égout qui auront plus de 50 ans au cours des 10 prochaines années;

ATTENDU que notre Municipalité possède déjà un rapport d'inspection pour environ 1600 m.l. de conduites sur la route 291 et chemin Taché Est, ce qui permettrait de diminuer la longueur à inspecter au cours des prochaines années;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

De mandater la firme Véolia pour effectuer la conversion du rapport d'inspection de Véolia réalisé en 2010 pour les inspections réalisées sur environ 1 600 m.l. de conduites. Le cout estimé est de 1 200 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2016-05-144

4.7. VENTE DE BACS USAGÉS DE 1100 LITRES

CONSIDÉRANT le nombre de bacs usagés de 1100 litres (couvercles arrondis) que nous avons en inventaire;

CONSIDÉRANT qu'il serait intéressant de baisser notre inventaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'autoriser le directeur des travaux publics à vendre ces bacs usagés de 1100 litres à couvercles arrondis au cout de 25 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2016-05-145

5.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME YVETTE GOULET ET DE MONSIEUR DONALD CHOUINARD POUR L'IMPLANTATION D'UN GARAGE DANS LA MARGE LATÉRALE - 241, CHEMIN DES HIBOUX

Un avis public a été effectué le 14 avril 2016 pour convoquer à la présente séance de ce conseil, toute personne intéressée par la demande de dérogation mineure de madame Yvette Goulet et de monsieur Donald Chouinard, afin de rendre conforme l'implantation de la construction d'un bâtiment complémentaire à l'habitation au 241, chemin des Hiboux, savoir le lot 10, subdivision 3, rang 3 Canton Demers.

Le 29 octobre 2015, monsieur Donald Chouinard, a complété une demande de dérogation mineure, demande qu'il a modifiée le 24 mars 2016, afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment complémentaire de 10 pieds (3,04 mètres) par 16 pieds (4,88 mètres), ce qui aura pour effet de fixer :

- la marge de recul latérale du garage à 0,5 mètre.

L'article 7.2.2 du règlement de zonage numéro 152, en zone 24-V, précise que la marge latérale d'un bâtiment complémentaire à l'habitation est de un (1) mètre; un espace minimal de un (1) mètre doit être préservé entre le bâtiment complémentaire et les lignes latérales ou arrière du terrain, l'espace est porté à deux (2) mètres lorsque le bâtiment complémentaire à une fenêtre translucide.

Aucune objection par écrit n'a été transmise au bureau municipal et aucune objection n'est émise également par les personnes présentes à cette séance du conseil. En date du 25 avril 2016, le comité consultatif d'urbanisme a adopté une résolution recommandant au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure. Les membres du CCU justifient leur recommandation par les éléments suivants :

- la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, soit d'accepter cette demande de dérogation mineure, et ce, pour toutes les raisons mentionnées ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2016-05-146

5.2. **DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - CONSTRUCTION D'UN CHEMIN DE CONTOURNEMENT**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation transmise par le Ministère des Transports (dossier 154-09-0098) pour une demande auprès de la Commission de protection agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT le projet qui consiste à faire la réfection du réseau d'aqueduc, d'une partie du réseau d'égouts sanitaire, des travaux de voirie et d'urbanisation dans le périmètre urbain, sur la route 291 et le chemin Taché Est.

CONSIDÉRANT que ces travaux seront échelonnés sur une période de deux ans;

CONSIDÉRANT les plans pour la reconstruction en section urbaine de la route 291 et du chemin Taché Est et Ouest, de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup (Annexe 1);

CONSIDÉRANT que les travaux impliquent l'utilisation et la mise en place d'un chemin de contournement temporaire (servitude de passage temporaire) nommé chemin de contournement numéro 2 et des servitudes de travail temporaires longeant des servitudes de drainage à ciel ouvert (et de non-construction) doivent être pris dans une zone agricole;

CONSIDÉRANT que la faible largeur d'emprise et les tranchées réalisées lors des travaux de terrassement de l'entente ne permettent pas la circulation en alternance sur le chemin Taché Est;

CONSIDÉRANT que moins de 9% de la superficie de terrain situé en zone agricole affectée dans la présente demande est pour des fonds servant de servitude de non-construction ou de remblai et non-déblai;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont pour des fins municipales et prioritaires pour l'ensemble du réseau de transport, ainsi qu'au niveau du réseau d'aqueduc et d'égouts de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT tous ces facteurs, la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup certifie qu'il n'y a pas d'espaces disponibles ailleurs sur son territoire et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

CONSIDÉRANT que cette demande n'a pas d'effets négatifs sur la pratique agricole et sur les terres propices à l'agriculture;

CONSIDÉRANT que ce projet ne nuit pas à l'homogénéité de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que cette demande n'a pas d'effet négatif sur le potentiel agricole des lots voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

Que le Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'autoriser la demande du Ministère des Transports du Québec pour l'utilisation des parties de lots à des fins autres que l'agriculture, puisque cette demande n'entraînera pas d'impact négatif sur la pratique de l'agriculture et sur des exploitations agricoles environnantes. De plus, cette autorisation permettra la réalisation des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur une des routes du Ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



6. LOISIRS ET CULTURE

2016-05-147

6.1. RAPPORT DU TECHNICIEN D'INTERVENTION EN LOISIRS ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Monsieur Jonathan Jalbert, technicien d'intervention en loisirs nous a transmis un rapport des activités réalisées dans le cadre de ses fonctions et nous fait part des activités et tâches à réaliser pour le mois à venir.

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2016	Solde disponible
1	02 70130 521	Entretien terrain – loisirs Achat engrais, hydro ensemencement, pelouse roulée, chaux granulaire et chaux à ligne, terre, sable de plage, etc	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$
2	02 70132 606	Souper autour du monde Achat matériel, nourriture, boisson, permis réunion, etc	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.2. TARIFICATION DES TERRAINS SPORTIFS

Ce sujet est reporté.

6.3. DEMANDE DE GRATUITÉ POUR DES COURS DE MINI-TENNIS

Ce sujet est reporté.

2016-05-148

6.4. DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE DESJARDINS - COURS DE CHASSE

Correspondance de monsieur Jonathan Jalbert technicien d'intervention en loisirs nous demandant que la location de la salle Desjardins du centre des loisirs pour les cours d'initiation à la chasse et de maniement d'armes à feu soit gratuite.

Suite à une discussion,

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

D'accepter cette demande du technicien d'intervention en loisirs et de prêter le local de la salle Desjardins gratuitement pour le cours d'initiation à la chasse et de maniement d'armes à feu, cours qui se tiendront sur deux (2) jours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



7. **RESSOURCES HUMAINES, FORMATION ET RENCONTRES**

2016-05-149

7.1. **ENGAGEMENT D'UN TECHNICIEN EN ENVIRONNEMENT - VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES**

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'autoriser la directrice générale à engager une personne comme technicien en environnement pour une période d'environ trois (3) semaines. Ses fonctions consistent à suivre le camion de *Campor Inc.* lors de la vidange des fosses septiques des résidences isolées et de compléter un rapport pour chaque fosse visitée. Ses conditions de travail sont de 12,00 \$ par site visité, soit 8,00 \$ pour la rémunération et 4,00 \$ pour les frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-05-150

7.2. **RÉMUNÉRATION POUR LA PRÉPOSÉE AUX SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS**

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que madame Julie Paré, employée comme préposée aux services d'aqueduc et d'égouts, soit rémunérée une (1) heure additionnelle par jour pour tous les jours lorsqu'elle sera de garde la nuit.

De plus, pendant le congé de M. Régis Marquis, Mme Paré sera responsable des services d'aqueduc et d'égouts, une (1) semaine sur deux (2), soit en alternance avec M. Jacques Lagacé, et ce, aux mêmes conditions salariales. Cette résolution est rétroactive au début de son engagement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.3. **WEBINAIRE MMQ - GESTION DES RISQUES DES SPORTS DE BALLE**

Monsieur Jonathan Jalbert technicien d'intervention en loisirs est autorisé à suivre la formation Webinaire sur la "Gestion des risques des sports de balle", formation d'une durée de 75 minutes est offerte gratuitement par la MMQ, le 4 mai 2016 à 10 h 40.

7.4. **RENCONTRES**

- Rencontre représentante pour les cuisines collectives et représentant du Club des 50 ans et plus pour la location de la salle Aux Quatre-Vents : 5 mai à 9 h 30;
- Comité de voirie le 10 mai 2016 à 9 h;
- Rencontre avec les responsables au niveau des loisirs (Maire, conseiller, dg, T.I.L. et le gérant d'aréna),: date à venir;
- Planification stratégique le 5 mai 2016 à 13 h 15 à RDL;
- Rencontres à planifier :
 - avec les représentants de la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy;
 - avec St-Cyprien pour la collecte des ordures;
 - rencontre avec l'ingénieur pour le suivi du dossier au camping;



- rencontre avec diverses entreprises pour des solutions "moins couteuses" pour les travaux d'assainissement des eaux usées au camping;
- rencontre avec les soumissionnaires pour le matériel de sablière et location de machinerie;
- Etc.

8. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle n'est ajoutée.

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire répond aux différentes questions posées par les personnes présentes.

Il y a demande pour les bacs de récupération et d'ordures en bordure du chemin des Saumons soient situés à la virée située à l'intersection du chemin appartenant à la municipalité et du chemin privé. Des informations seront prises lors de notre rencontre avec les représentants de la municipalité de Saint-Cyprien pour le contrat d'ordures.

2016-05-151

10. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 21 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par monsieur Claude Boucher conseiller.

Adopté unanimement.

En signant le procès-verbal, le maire, monsieur Gilles Couture est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.


Gilles Couture
maire


Sylvie Samson
directrice générale